

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2009

A l'ordre du jour :

- [Loyer du logement communal Champ Fleuri](#)
- [Dématérialisation des procédures administratives](#)
- [Avenant à la convention de partenariat MSA pour la MARPA](#)
- [Rupture de contrat](#)
- [Etude de faisabilité d'une station d'épuration](#)
- [Avenant N°1 au lot N°1 cotraitant Minetto](#)
- [Convention annuelle avec la CCL](#)
- [Avenant à la convention avec la CAF contrat enfance et jeunesse](#)
- [Réduction de loyer](#)
- [Mise à disposition du terrain de foot](#)

Les délibérations comptables sont consultables en mairie.

- [Compte rendu de séance](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-84- - OBJET : loyer logement communal champ fleuri

Monsieur le Maire rappelle que le deuxième logement situé à Champ fleuri est en cours de rénovation complète.

Les locaux pourraient être reloués à partir du 1^{er} janvier 2010. Il convient de fixer le montant du loyer à compter de cette date.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer le bail pour ce logement
- **FIXE** le montant du loyer identique à celui du logement mitoyen soit **442.19€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-85- - OBJET : Dématérialisation des procédures administratives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales et rendant possible la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité définissant les conditions de télétransmission des actes,
Vu l'arrêté du 3 août 2005 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé Hélios par le Trésor Public.
Vu la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de payes des collectivités et établissements publics locaux du 21 janvier 2005,

Le Maire fait part de l'intérêt de transmettre par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

Ainsi, par le biais du dispositif « STELA » de télétransmission, il peut être effectué un dépôt normalisé des actes sur l'un des serveurs du ministère lequel émettra un accusé de réception.

Le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

Le Maire interpelle également les membres du Conseil Municipal sur l'intérêt de transmettre par voie électronique, les « données » de paye, à la Trésorerie en format XML sur support numérique. Ces données incluent notamment celles que l'on retrouve sur les bulletins de paies.

Le maire signale également que la dématérialisation est réalisable au niveau de l'état civil avec une télétransmission de données à l'INSEE (en application du décret n°82-103 du 22 janvier 1982) et encore à la Direction Générale des Impôts (informations relatives aux décès conformément à l'article L102 A du livre des procédures fiscales

Il est même possible de télétransmettre à la Direction des Impôts les données relatives aux autorisations du domaine de l'urbanisme et des constructions conformément aux textes en vigueur à partir du logiciel « CAD-COM »

Enfin, le Maire propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.GE.DI qui connectera et paramètrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi et la maintenance y compris hotline et la formation nécessaire des personnels et Elus concernés.

Le syndicat A.GE.DI dont la commune est membre, ne pourra être tenu responsable en cas d'inobservation de la législation ou de la réglementation en vigueur. Il ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation de la plateforme.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE**

1. De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans les conditions fixées par arrêté du Ministère de l'Intérieur
2. De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le Trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F et l'ASSEDIC.
3. De la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction Générale des Impôts ou encore à l'INSEE ou la Préfecture
4. De charger le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.GE.DI dont la commune est membre
5. De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public

Copie de la présente sera transmise aux différents interlocuteurs et au Syndicat Intercommunal A.GE.DI pour la mise en place

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-86- - OBJET : Avenant à la convention de partenariat avec la MSA pour la MARPA

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention de partenariat avec la MSA dans le cadre de la réalisation d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes âgées. L'aide financière apportée par la MSA pour un montant de 150 000€ prévoyait trois versements de 50 000€ en 2008-2009 et 2010.

Il rappelle que le premier versement a été effectué fin 2008.

Compte tenu du retard pris dans le démarrage des travaux, les prochains versements se feront en 2010 et 2011.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la MSA modifiant les délais de versement de l'aide financière accordée

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-87- - OBJET : Rupture de contrat

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers les différentes phases de l'étude de périmètre de protection des captages des sources.

En 2001, une consultation a été lancée pour le choix d'un cabinet d'études pour cette mission.

Le bureau d'études STRATERRE de Sisteron a été retenu.

Le délai d'exécution mentionné dans le devis était de 16 mois.

Le prestataire a été relancé par de nombreux courriers car nous n'avions aucun résultat à remettre pour bénéficier des subventions attribuées.

L'agence de l'eau et le Conseil Général ont d'ailleurs annulé les arrêtés de subvention dans la mesure où le rapport de l'hydrogéologue n'était pas fourni.

Une nouvelle demande de subvention a été faite en 2008 car nous avons enfin reçu le rapport exigé.

Le prestataire nous a dernièrement indiqué que son cabinet d'études avait déposé le bilan.

Une rencontre avec les élus a eu lieu le 19 octobre 2009. Le prestataire a exposé les faits et a proposé de rencontrer le responsable qui aura en charge la poursuite et la finalisation du dossier afin de lui donner toutes les informations des démarches déjà accomplies.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DENONCE** le marché conclu avec le bureau d'études STATERRE
- **AUTORISE** le maire à consulter d'autres bureaux d'études compétents dans ce domaine.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-88- - OBJET : Etude de faisabilité d'une station d'épuration

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des directives indiquées dans le PLU en cours révision, notamment concernant les problèmes d'assainissement aux lieudits Les Blâches et les Donnets.

Il rappelle qu'une étude avait été réalisée par le bureau d'études SIEE- GIGER environnement pour la station d'épuration du village qui a été construite et une étude pour une mini station d'épuration aux Blâches, projet abandonné.

Une partie des études étant déjà réalisée pour le secteur des Blâches, le bureau d'études détenteur des données a été consulté pour obtenir un avis sur la réalisation d'une station qui serait commune aux deux secteurs.

Un devis d'étude de faisabilité nous est adressé et s'élève à la somme de 7900€ ht.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis présenté par le bureau GINDER-SIEE Environnement pour un montant de 7 900€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-89- - OBJET : avenant n°1 au lot 1 du cotraitant Minetto

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la demande faite par l'entreprise MINETTO cotraitant du lot N°1 de l'aménagement de la traversée du village de pouvoir sous-traiter le revêtement des trottoirs en béton désactivé à la ste Provence Impressions pour un montant de 54 202.72€ TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 du lot n°1 du cotraitant MINETTO au profit de PROVENCE IMPRESSIONS pour un montant ttc de 54 202.72€. Le montant du marché concernant le lot n° 1 reste inchangé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-90- - OBJET : Convention annuelle avec la CCL

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la Commune du Poët et la Communauté de Communes du Laragnais

- La fourniture de matériel
- Maintenance informatique
- La participation à l'entretien de la voirie, du réseau d'eau et du réseau d'assainissement

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention n° 01-10-LP relative à la location du podium et du marabout
- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention n° 03-10-LP relative à la maintenance informatique

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-92- - OBJET : Avenant à la convention avec la CAF contrat enfance et jeunesse

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la mise en place depuis cette année d'une semaine d'accueil supplémentaire au printemps au centre de loisirs. La convention initiale qui se termine le 31/12/2011 ne prévoyait que 4 semaines d'accueil durant l'été. La Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier du projet, demande qu'un avenant soit pris pour le projet de printemps.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant la convention concernant l'accueil en centre de loisirs sans hébergement pour la semaine de vacances de printemps jusqu'au 31/12/2011, date de la convention initiale

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-93- - OBJET : réduction de loyer

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur DROUILLET faisant part des difficultés actuelles qu'il rencontre pour son commerce Epicerie-Boucherie occasionnées par les travaux en traversée du village.
Il sollicite une réduction de loyer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une annulation de loyer pendant **3 mois**, compte tenu des travaux entrepris en centre village qui gênent considérablement l'accès à son commerce.
- **PRECISE** que ne seront pas mis à l'encaissement les loyers des mois de décembre 2009, janvier et février 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2009

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 15 Date de la convocation 16/11/2009	LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY- GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie - BOUVIER Pierre par FAY Pierre ABSENTS : - Secrétaires de séance : - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette
--	---

2009-94- - OBJET : mise à disposition du terrain de football

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du responsable du Football-club de Sisteron sollicitant la mise à disposition du stade et de ses équipements pour l'entraînement de l'équipe sénior de Sisteron. Cette demande fait suite à la mise en sommeil du club de football du Poët qui n'utilise plus la structure sportive.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** La mise à disposition des installations sportives du stade pour les entraînements de l'équipe de Football de Sisteron
- **FIXE** à 25€ la mise à disposition par entraînement (frais éclairage, eau douches et tonte de la pelouse) le traçage étant réalisé par le demandeur
- **PRECISE** qu'une convention sera rédigée pour en fixer les conditions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

COMMUNE DU POET

Département des Hautes- Alpes

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2009

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 12 - Représentés : 3 Votants : 15

Date de convocation 16/11/2009

LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF Le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges – TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY GARCIN Jean-Pierre par TROCCHI Jean-Marie et - BOUVIER Pierre par FAY Pierre

ABSENTS : NEANT

Secrétaires de séance : JACQUART Josiane - MARTIN Yvette

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 81 – A ACCETE les virements de crédits suivants : en Investissement ouverture du programme « **rénovation des logements communaux** » afin de récupérer la TVA sur toutes les fournitures et matériaux nécessaires à ces rénovations : **30 000€**. **Transfert du programme « réhabilitation de la salle polyvalente – 20 000€** et du programme « **Marpa** » **-10 000€**.

Renforcement du compte **165 caution 500€** + au compte **2183 « achat de matériel ; 250€** et au compte **2315 « travaux de voirie » : 600€**. **Total 1350€** somme **déduite du programme MARPA pour 1350€**

N° 82- A ACCEPTE les virements de crédits suivants ; en Fonctionnement un montant global de **14 000€ au chapitre 012** à **déduire** sur les comptes : **6033 – 5000€ au compte 6531 – 2000€ et au compte 65732 -7000€**

N° 83 – A ACCEPTE les virements de crédits sur le budget de l'eau pour paiement de factures en attente au **chapitre 011 : 5000€ et au compte 673 + 500€**. Ces sommes sont **déduites du compte 6215 pour 5500€**

N° 84- A FIXE le loyer du logement actuellement en cours de rénovation à 442.19€ (identique au logement mitoyen). Ce logement devrait être occupé le 1^{er} janvier 2010

N° 85 – A ACCEPTE le principe de dématérialisation des actes administratifs par l'intermédiaire du logiciel A.GE.DI

N° 86 – A AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention avec la MSA partenaire financier pour la MARPA. L'avenant porte sur l'échéancier du versement de la subvention

accordée. A l'origine 50000€ en 2008 + 50000€ en 2009 et 50000€ en 2010. Le 1^{er} versement a été encaissé fin 2008. Le prochain se fera en 2010 et le dernier en 2011

N° 87 – A DENONCE le marché passé en 2002 avec le bureau d'études STRATERRE chargé du dossier de protection du captage des sources. Les délais d'études sont dépassés et le bureau d'études a déposé le bilan. Le Maire est autorisé à consulter d'autres bureaux d'études spécialisés dans ce domaine.

N° 88 - A ACCEPTE le devis présenté par le bureau d'études SIEE-GINGER Environnement pour l'étude de faisabilité d'une station d'épuration qui desservirait les lieudits « les Blâches et les Donnets » Le devis est de l'ordre de 9 448.40€ ttc. Ce bureau d'études avait été retenu pour la maîtrise d'œuvre de la station du village et avait, à l'époque, présenté un dossier de conception d'une station d'épuration au lieudit « les Blâches » qui avait été abandonné.

N° 89 – A ACCEPTE l'avenant n°1 du lot N°1 de l'entreprise cotraitante MINETTO pour la soustraction du revêtement des trottoirs en béton désactivé pour un montant de 54 202.72€ ttc à Provence Impression. Le montant du marché initial n'est pas modifié.

N° 90 – A ACCEPTE les conventions annuelles avec la CCL pour le prêt de matériel et la maintenance informatique.

N° 91 - A ACCEPTE le transfert de la RD222 en voie communale avec réserve concernant de l'eau stagnante dans un virage

N° 92 – A AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention avec la CAF pour l'organisation du centre de loisirs, une semaine de printemps à ajouter. La convention avec la FDFR sera signée ultérieurement pour la saison 2010. La participation de la commune serait de 5100€

N°93 – A DECIDE d'octroyer 3 mois de loyers gratuits pour le commerce épicerie-boucherie de par la difficulté d'accès au commerce durant les travaux de voirie Les mois concernés sont décembre 2009, janvier et février 2010.

N° 94 – A ACCEPTE de mettre à disposition le stade et les équipements à l'association du Football club de Sisteron pour les entraînements. Un montant forfaitaire de 25€ par journée d'entraînement est fixé. Une convention sera établie pour en fixer les conditions d'utilisation.

DIVERS

Courrier de renouvellement de travail à temps partiel d'un agent et mise en disponibilité
Panneau d'affichage placette face au bar, maintenu.
La séance est levée à

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE

JACQUART Josiane -Yvette MARTIN

[\[Retour ordre du jour\]](#)